



**PAR COURRIEL**



Montréal, le 12 décembre 2018

**Martine Comtois**  
Vice-Présidente  
Affaires corporatives  
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2018-2019-106D**



Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 13 novembre dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

1. *« L'information sur les réglementations douanières en vigueur s'appliquant à l'importation de vin, les documentations requises par la SAQ et pour le processus de dédouanement qu'effectue la SAQ avec l'ASFC.*
2. *D'autres taxes sont-elles applicables sur les produits alcoolisés?*
3. *Quels sont les licences requises pour faire l'importation de vin?*
4. *Quels transporteurs utilisent la SAQ avec les pays à haut volume comme l'Espagne l'Italie et la France.*
5. *Copies des documents requis et réglementations en vigueur si vous avez un fichier de ce genre? »*

En réponse à vos première et cinquième questions relativement à la réglementation applicable, vous pouvez consulter la *Loi sur l'importation des boissons enivrantes (L.I.B.E)* sur le site du gouvernement du Canada. Vous pouvez aussi consulter le site de l'ASFC (Agence des services frontaliers du Canada), plus précisément le Chapitre 22 qui traite des tarifs de douanes sur les boissons liquides alcooliques et vinaigre.

Les documents que le fournisseur et le transporteur doivent fournir à la SAQ pour que celle-ci puisse faire une demande de dédouanement auprès de l'ASFC sont les suivants : une facture commerciale, un manifeste de transport et un certificat d'origine. Vous trouverez en pièce jointe, un exemple de manifeste de transport et un certificat d'origine.

En ce qui concerne votre deuxième question, veuillez noter que, selon les produits, les taxes applicables sont les suivantes : les droits de douane, les droits d'accise, la taxe spécifique, la TPS et la TVQ.

En réponse à votre troisième question, seule la licence d'accise de l'Agence du revenu du Canada est requise pour faire l'importation du vin.

... /2

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 6645  
m.comtois@saq.qc.ca

En ce qui a trait à votre quatrième question, veuillez noter que la SAQ utilise les transporteurs suivants : DHL Gori pour l'Italie et JF Hillebrand pour l'Espagne et la France.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable à l'information,

[REDACTED]

Martine Comtois

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 6645  
m.comtois@saq.qc.ca